

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 euros

Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS

326 817 467 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes sociaux approuvés par décision de l'Associé Unique le 17 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Montant brut	Amort. provision	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Créa. s/les éts de crédit ..	1 715 927	-	1 715 927	4 422 061	2.1
Parts dans les ent. liées ..	2 471 079	306 498	2 164 581	1 158 886	2.2/4.6
Immob. incorporelles	222 527	222 526	1	1	2.2
Immob. corporelles	443 234	181 173	262 061	252 615	2.2
Autres actifs	37 813 682	-	37 813 682	50 961 191	2.3
Cptes de régularisation ...	494 309	-	494 309	1 370 786	2.4
TOTAL ACTIF	43 160 758	710 197	42 450 561	58 165 540	-

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Autres passifs	38 291 308	45 005 234	2.5
Provisions pour risques et charges	369 432	469 994	2.6
Capitaux propres hors FRBG	3 789 821	12 690 312	2.7
- Capital souscrit	800 000	800 000	-
- Primes d'émission, d'apport et de fusion	2 635 346	2 635 346	-
- Réserve légale	80 000	80 000	-
- Autres réserves	88 117	88 117	-
- Report à nouveau	46 849	- 444 288	-
- Résultat de l'exercice	139 509	9 531 137	-
TOTAL PASSIF	42 450 561	58 165 540	-

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Intérêts et produits assimilés	52 734	72 404	-
Intérêts et charges assimilés	19 909	3 307	-
Revenus des titres à revenu variable	624 122	1 251 767	3.1
Commission (produits) : dt produits s/prestations de services financiers	137 126 811	124 318 287	3.2
Commission (charges) : dt charges s/prestations de services financiers	103 154 747	89 621 305	3.2
Autres produits d'exploitation bancaire	228 268	7 746	3.3
Autres charges d'exploitation bancaire	19 765	1 372	-
PRODUIT NET BANCAIRE	34 837 513	36 024 221	3.6
Charges générales d'exploitation	33 361 455	32 436 065	3.4
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	84 240	97 444	-
RESULTAT BRUT D'EXPL. ET RESULT. D'EXPL. ...	1 391 819	3 490 712	3.7
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23 831	8 186 839	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 415 650	11 677 550	3.7
Résultat exceptionnel	- 274 893	- 218 178	3.5
Impôt sur les bénéfices	1 001 249	1 928 236	3.6
RESULTAT NET	139 509	9 531 137	3.7

ANNEXE (en euros).

1 - FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES. 1.1. **Faits caractéristiques.** Les comptes présentés tiennent compte de l'activité de LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES (LFAM FS) en France et depuis le 01/01/2020 de l'activité de la succursale au Luxembourg (« LFFS Luxembourg Branch » ouverte le 21/11/2019) et la succursale en Italie (« LFFS ITALIAN BRANCH » ouverte le 24/12/2019). LFAM FS a acquis 17 000 titres de LFFS IBERIA soit 34 %. A la suite de cette opération LFAM FS détient désormais 100 % du capital de LFFS IBERIA. Une provision pour dépréciation a été constituée pour les titres détenus de GONET LA FRANÇAISE ADVISORS SA sur la base de 50 % de l'actif net arrêté au 31/12/2020.

1.2. **Référentiel, principes et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions).** L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les comptes sont établis et présentés en euros. LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES, en sa qualité d'entreprise d'investissement, établit ses comptes conformément au règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 relatif au nouveau plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015, ANC 2016-07 du 04/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018 et ANC 2018-02 du 06/07/2018, pour les opérations non nommées par le règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. 1.2.1. **Immobilisations incorporelles et corporelles.** La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des éventuels frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les fonds commerciaux ne sont pas amortis car ils ont une durée d'utilisation illimitée. Un test de dépréciation annuel est pratiqué de façon systématique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées pratiquées par LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont : Logiciel : 1 à 5 ans linéaire, Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans linéaire, Matériel de transport : 5 ans linéaire. 1.2.2. **Immobilisations financières.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat avec frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. 1.2.3. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. 1.2.4. **Valeurs mobilières de placement.** Méthode comptable utilisée pour les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) est la méthode du First In First Out (FIFO). La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. 1.2.5. **Dettes.** Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. 1.2.6. **Engagements de départs**

à la retraite. Les engagements de départs à la retraite provisionnés dans les comptes, correspondent au montant des droits qui seraient acquis par les salariés, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ces engagements sont provisionnés sur la base des hypothèses suivantes : Taux d'actualisation : 0,45 %, Augmentation des salaires : 2 %, Taux de rotation : 8,83 %, Age de départ à la retraite : 62 ans, Table de mortalité : INSEE 2015-2017, Taux de charges sociales : 51 %. La méthode de calcul appliquée sur les engagements de départs à la retraite est la méthode des unités de crédits projetées option prospective. 1.2.7. **Intéressement et participation.** LFAM FS fait partie d'une Unité Economique et Sociale (UES) constituée avec certaines filiales du GROUPE LA FRANÇAISE. Pour la participation et l'intéressement, le calcul est basé sur la formule légale selon les accords de participation et d'intéressement en vigueur. Chaque agrégat est cumulé pour le Groupe et le calcul de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est effectué au niveau du Groupe. La répartition de l'enveloppe de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est basée sur la masse salariale et est appliquée entre les sociétés membres de l'UES. 1.2.8. **Intérêts et commissions.** Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, évalués au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. 1.2.9. **Dividendes.** Les dividendes sont comptabilisés au plus tard à la date de leur encaissement effectif. **Impôt société.** A compter de 2016, LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES a intégré le groupe fiscal dont la maison mère est la CF CMNE. Selon la convention d'intégration fiscale, chaque entité calcule son impôt comme si elle était imposée séparément. Les économies de l'impôt sur les sociétés réalisées par le groupe en raison des déficits transférés sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires. 1.3. **Comparabilité des comptes et changement de méthode comptable.** Aucun changement de méthode d'enregistrement pouvant affecter la comparabilité n'est à noter. 1.4. **Crise du Covid-19.** Le 23/03/2020 la loi n° 2020-290 a promulgué l'état d'urgence sanitaire. La société LFAM FS a fait face à l'état d'urgence en déployant avec le Groupe LA FRANÇAISE les moyens nécessaires au maintien de son activité : Le télétravail (déjà fort présent chez LFAM FS) a été généralisé à la première décision de confinement pour monter à 94 %, depuis lors une jauge de 25 % des collaborateurs présents a été imposée ainsi que l'ensemble des mesures sanitaires ; Un dispositif spécifique de communication client a été activé ; Un indicateur spécifique de réclamation clientèle en lien avec la Covid a été mis en place et n'a relevé d'élément spécifique ; La task force Covid se réunit depuis de façon hebdomadaire. La société LFAM FS n'a sollicité aucune des mesures de l'Etat : prêt garanti, report d'échéances... Aucun salarié n'a fait l'objet d'une activité partielle. Afin de déterminer les impacts de l'évènement Covid-19 sur les comptes de l'exercice, LFAM FS a retenu l'approche ciblée préconisée par l'ANC. Les différents impacts chiffrés de la Covid-19 sont abordés dans les notes se rapportant aux différents rubriques du résultat (chiffre d'affaires, autres achats...). 2 - **NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.** 2.1. **Créances sur établissements de crédit.** Valeurs mobilières de placement (VMP), 2019 : 1 190 129, Disponibilités, 2020 : 1 715 927, 2019 : 3 231 931, Total, 2020 : 1 715 927, 2019 : 4 422 061. 2.2. **Immobilisations et amortissements.**

Immobilisations	2019	Aug.	Dim.	2020
Autres participations	1 142 079	1 329 000	0	2 471 079
PARTS DANS LES ENT. LIEES	1 142 079	1 329 000	0	2 471 079
Cessions, brevets et drts sim.	222 526	0	0	222 526
Fonds commercial	1	0	0	1
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	222 527	0	0	222 527
Instal. générales, agcts, amgts	1 598	0	0	1 598
Matériel de transport	441 931	191 093	220 974	412 050
Mat. de bur., informatique, mob.	12 196	0	0	12 196
Tableaux d'œuvres d'art	17 390	0	0	17 390
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	473 115	191 093	220 974	443 234

Aucune immobilisation acquise ne comporte une clause de réserve de propriété. En 2020 l'augmentation des participations à hauteur de 1 329 000 euros correspond à l'acquisition de 17 000 titres de LFFS IBERIA. Ce coût d'acquisition des titres est provisoire et intègre une estimation des compléments de prix à payer sur 2021 et 2022 pour un total de 395 000 euros.

Amortissements	2019	Dot./prov.	Reprises	2020
Dépréciations tit. de participation ...	0	306 498	0	306 498
PARTS DANS LES ENT. LIEES	0	306 498	0	306 498
Cessions, brevets et drts sim.	222 526	0	0	222 526
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	222 526	0	0	222 526
Matériel de transport	214 213	81 845	123 566	172 492
Mat. de bur. et informatique, mob. ...	6 286	2 395	-	8 681
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	220 500	84 240	123 566	181 173

Une provision pour dépréciation à hauteur de 306 498 euros a été constituée pour les titres GONET LA FRANÇAISE ADVISORS afin de tenir compte de sa valeur réelle. 2.3. **Autres actifs.** Stock œuvres d'art, 2020 et 2019 : 20 700, Avances et acomptes versés, 2020 : 330 226, 2019 : 195 154, Autres créances clients (dont produits à recevoir 27 139 690), 2020 : 33 994 915, 2019 : 43 427 691, Personnel et comptes rattachés, 2020 : 91 599, 2019 : 75 233, Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée, 2020 : 3 109 922, 2019 : 3 197 278, Etat, autres collectivités : créances diverses, 2020 : 151 620, Groupe et associés, 2020 : 31 527, 2019 : 4 001 000, Débiteurs divers, 2020 : 83 173, 2019 : 44 135, Total, 2020 : 37 813 682, 2019 : 50 961 191. Les « Autres actifs » sont constitués uniquement de créances à vue dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au moins. 2.4. **Comptes actifs de régularisation.** Charges constatées d'avance d'exploitation et Total, 2020 : 494 309, 2019 : 1 370 786. 2.5. **Autres passifs.** Dettes fournisseurs et comptes rattachés (dont charges à payer pour 2020 762 218), 2020 : 22 169 910, 2019 : 25 473 561, Clients et avances reçues, 2020 : 2 000 000, 2019 : 2 004 217, Personnel et comptes rattachés (dont charges à payer pour 4 603 016), 2020 : 4 629 867, 2019 : 5 735 945, Sécurité sociale et autres organismes sociaux (dont charges à payer pour 1 991 832), 2020 : 2 544 578, 2019 : 3 041 591, Etat : taxe sur la valeur ajoutée, 2020 : 5 951 714, 2019 : 6 306 072, Etat : autres impôts, taxes et assimilés (dont charges à payer pour 223 890), 2020 : 223 890, 2019 : 341 223, Groupe et associés, 2020 : 24 037, 2019 : 641 105, Autres dettes, 2020 : 747 313, 2019 : 1 461 519, Total, 2020 : 38 291 308, 2019 : 45 005 234. Les « Autres passifs » sont constitués pour : 37 866 599 euros de dettes à vues dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au plus ; 424 709 euros de dettes à plus d'1 an, réparties en 224 709 euros dans le poste personnel et comptes rattachés représentant des coûts de personnel provisionnés à échéance de septembre 2022 et 200 000 euros en autres dettes représentant des coûts sur titres provisionnés à échéance de décembre 2022.

2.6. Provisions pour risques et charges	2019	Dotations	2020	
			Non utilisés	2020
Prov. pr indemnité départ à la retraite	106 752	186 932	106 752	186 932
Provisions pour risque social	76 500	0	35 000	41 500
Provisions pour risques autres	286 742	0	145 742	141 000
TOTAL	469 994	186 932	287 494	369 432

Aucun départ à la retraite n'a été constaté en 2020. Une nouvelle provision a été constituée en 2020. La provision pour risques autres concerne uniquement les litiges sur œuvres d'art.

2.7. Var. des capitaux propres et composition du capital social	2019	Affect. du résultat	Dividendes	Mouvts de l'année	2020
Capital	800 000	-	-	-	800 000
Primes d'émission et d'apport	2 384 513	-	-	-	2 384 513
Prime de fusion	250 833	-	-	-	250 833
Réserve légale	80 000	-	-	-	80 000
Autres réserves	88 117	-	-	-	88 117
Report à nouveau	- 444 288	491 137	-	-	46 849
Résultat	9 531 137	- 9 531 137	-	139 509	139 509
Distribution	0	9 040 000	- 9 040 000	-	0
TOT. CAP. PROPRES	12 690 312	0	- 9 040 000	139 509	3 789 821

Composition du capital social. Le capital est constitué de 80 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros.

3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT. 3.1. Revenus des titres à revenu variable. LFAM FS a perçu en 2020 624 122 euros de revenus des titres de participation. **3.2. Composition des commissions : produits et charges. Produits.** Commissions de commercialisation, 2020 : 133 285 726, 2019 : 122 504 718, Commission de courtage, 2020 : 338 835, 2019 : 352 391, Prestations de service, 2020 : 3 434 604, 2019 : 1 424 894, Autres produits, 2020 : 67 645, 2019 : 36 285, Total commissions (produits), 2020 : 137 126 811, 2019 : 124 318 287. **Charges.** Commissions de commercialisation, 2020 : 103 133 340, 2019 : 89 621 305, Autres charges, 2020 : 21 407, Total commissions (charges), 2020 : 103 154 747, 2019 : 89 621 305. **3.3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Gain de change, 2020 : 7 964, 2019 : 1 571, Refacturation charge d'exploitation, 2020 : 220 188, 2019 : 3 796, Remboursement assurance, 2020 : 116, 2019 : 2 380, Total, 2020 : 228 268, 2019 : 7 746. **3.4. Composition des charges générales d'exploitation.** Frais de personnel, 2020 : 11 960 807, 2019 : 12 155 167, Charges salariales, 2020 : 4 475 097, 2019 : 4 568 365, Prestations sociétés du Groupe, 2020 : 9 745 972, 2019 : 8 391 010, Honoraires, 2020 : 1 275 656, 2019 : 2 138 954, Dont honoraires DELOITTE, certification des comptes pour 12 223, Missions, réceptions, 2020 : 276 299, 2019 : 629 855, Marketing, 2020 : 3 117 889, 2019 : 2 837 482, Locations immobilières et locations diverses, 2020 : 386 893, Autres taxes, 2020 : 1 090 315, 2019 : 803 034, Autres charges de fonctionnement, 2020 : 1 032 526, 2019 : 912 198, Total autres achats et charges externes, 2020 : 33 361 455, 2019 : 32 436 065. **3.5. Résultat exceptionnel. Charges exceptionnelles.** Provision risque œuvres d'art, 2019 : 50 000, Indemnité protocole, 2020 : 150 000, Appel garantie, 2020 : 153 172, 2019 : 126 000, Autres charges exceptionnelles, 2020 : 3 621, 2019 : 42 253, Total charges exceptionnelles, 2020 : 306 793, 2019 : 218 253. **Produits exceptionnels.** Autres produits exceptionnels et Total produits exceptionnels, 2020 : 31 900, 2019 : 76, Résultat exceptionnel, 2020 : - 274 893, 2019 : - 218 178. **3.6. Résultat et impôt sur les bénéfices.** A la suite de la loi de finances 2020 sur la diminution progressive de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les sociétés a été déterminé sur la base du taux de 28 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % calculée après application du plafonnement annuel.

	Base	IS	Réintégration	Déduction	Total
Bénéfice comptable de l'exercice après IS	4 527 366	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	996 534	-	-	-	-
Bénéfice comptable de l'exercice hors IS	5 523 900	-	-	-	-
Impôt société théorique (Taux : 28,924 %)	- 1 597 733	-	-	-	-
Impôt société réel	- 996 534	-	-	-	-
ECART	- 601 199	-	-	-	-
Ecart provision IS 2018	-	-	- 98 812	-	-
Crédit d'impôt (mécénat, famille)	-	-	- 178 769	-	-
Décalage déductibilité charges 2020/2019	-	-	- 293 832	-	-
Retraitement mécénat	-	-	51 927	-	-
Quote-part frais et charges s/dividendes	-	-	-	163 398	-
Taxes et divers non déductibles	-	-	17 725	-	-
Abattement de la contribution soc. à 3,3 %	-	-	-	- 63 960	-
TOTAL	-	-	- 501 761	99 438	- 601 199

Le montant de 996 534 euros concerne l'impôt français, il faut y ajouter 2 151 euros pour la succursale au Luxembourg et 2 564 euros pour la succursale italienne pour un total de 1 001 249 euros. **3.7. Répartition du résultat par zones géographiques.**

2020	France	Luxembourg	Italie	Total
Produit net bancaire	32 994 910	1 147 995	694 608	34 837 513
Résultat brut d'exploitation	5 773 469	- 3 936 823	- 444 827	1 391 819
Résultat d'exploitation	5 773 469	- 3 936 823	- 444 827	1 391 819
Résultat courant avant impôt	5 797 300	- 3 936 823	- 444 827	1 415 650
Résultat net	4 527 366	- 3 940 467	- 447 391	139 509

4 - AUTRES INFORMATIONS. 4.1. Evénements postérieurs à la clôture. Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler. **4.2. Engagements financiers donnés.** Dans le cadre de l'achat des titres LFFS IBERIA, LFFS s'est engagé à verser des compléments de prix, sur 2021 et 2022, pour un montant maximal de 495 000 euros (195 000 euros et 300 000 euros au maximum la 2^e année). Ce complément de prix est déjà intégré dans le bilan à hauteur de 395 000 euros. **4.3. Engagements financiers reçus.** La banque CIC a accordé à LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES : une garantie financière à hauteur de 110 000 euros pour « transactions immobilières » (sans détention de fonds) ; une garantie financière à hauteur de 115 000 euros pour « activité de courtage ». La banque CIC a accordé à

LFFS LUXEMBOURG BRANCH : une garantie financière à hauteur de 31 680 euros pour « paiement de loyer à l'étranger ». **4.4. Effectif moyen.** Personnel salarié. Cadres, 2020 : 82, 2019 : 57, Non cadres, 2020 : 29, 2019 : 25, Total, 2020 : 111, 2019 : 82, CDI, 2020 : 107, 2019 : 81, CDD, 2020 : 4, 2019 : 1, Total, 2020 : 111, 2019 : 82, Temps plein et Total, 2020 : 111, 2019 : 82. **4.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de la société.** Tête de groupe consolidant. CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE, n° siren 320 342 264, 4, place Richebé - 59000 LILLE. Tête du sous-groupe consolidant. GROUPE LA FRANÇAISE, n° siren 480 871 490, 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS. Les états financiers consolidés de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE peuvent être obtenus sur le site www.cmne.fr. **4.6. Filiales et participations.**

Dénomination	Capital	Q-part détenue	Val. brute titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siege social	Capitaux propres	Divid. encais.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
Filiales (plus de 50 %) :					
LFAM INTERNATIONAL					
IBERIA	50 000	100,00	1 560 000	31 527	972 624
Paseo de la Castellena, numero 92 28046 Madrid Espagne	264 005	594 653	1 560 000	-	204 004
Particip. (10 à 50 %) :					
GONET LA FRANÇAISE ADVISORS SA	900 000 CHF	49,00	398 926	-	351 799 CHF
6, boulevard du Théâtre 1204 Genève Suisse	173 659 CHF	-	92 428	-	80 061 CHF
Autres participations (moins de 10 %)	-	-	512 153	-	-
TOTAL	-	-	2 471 079	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 139 508,64 euros auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 46 848,88 euros, soit un bénéfice distribuable de 186 357,52 euros, au report à nouveau. L'Associé unique prend acte que les sommes distribuées par action ordinaire à titre de dividende, éligible ou non à l'abattement, au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes : 2017, Dividendes bruts distribués et revenus éligibles à l'abattement : 40,00, Revenus non éligibles à l'abattement : NA, 2018, Dividendes bruts distribués et revenus éligibles à l'abattement : 29,00, Revenus non éligibles à l'abattement : NA, 2019, Dividendes bruts distribués et revenus éligibles à l'abattement : 113,00, Revenus non éligibles à l'abattement : NA. Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle

interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 12 avril 2021, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Virginie GAITTE. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.